
COMPTE-RENDU de la réunion de quartier

« Beau Site Saint Jean »

Mardi 4 Octobre 2022 à 18h30, Centre de loisirs
Les Tillets.

Etaient présents :

Mme SAILLIER, Adjointe, Transition écologique et Jumelage.

M.ZOUAOUI, Adjoint, Vie des quartiers, Démocratie locale et Commerce.

M.GIRARD, Adjoint au Sport.

M.WACHOWIAK, Conseiller Municipal, Relations avec les associations et Conseils de quartiers.

M.GAUDEFFROY, Conseiller municipal, Demandes de logements.

Mme MOKEDDEM, Conseiller Municipal, Animations des Quartiers.

M.RUFFIN, Directeur du pôle de Gestion Urbaine.

M.COURTOIS, Chef de la Police Municipale.

Mme DE SOUSA MANO, Assistante du Maire, des Élus et du Cabinet.

Mesdames et Messieurs les conseillers de quartier.

* * *

Monsieur WACHOWIAK ouvre la séance et énonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Présentation des interlocuteurs.
- Réponses aux précédentes questions.
- Présentation du projet du parc des sports.
- Point sur les travaux Vacheresse.
- Sobriété énergétique.
- Informations sur les animations de la ville à venir.
- Rappel sur l'application de la ville (nouvelle icône citoyens vigilants).
- Questions diverses.

Présentation des Elus et des services ainsi que des participants à la réunion.

Monsieur WACHOWIAK revient sur les questions posées lors du précédent conseil de quartier.

Présentation du projet du parc des sports :

La municipalité explique le plan projeté. Le démarrage des travaux se fera début novembre. La durée des travaux est de 18 à 20 mois, soit une livraison du complexe à compter de l'été 2024. La réalisation du complexe tennistique comprend la construction de 3 courts de Tennis intérieurs, la construction de 2 courts de Tennis extérieurs en terre battue, la construction de 2 courts de Beach Tennis, la construction de 2 courts de Padel, la construction d'un Mur de Frappe et l'intégration d'un restaurant (type brasserie) au sein du complexe. Le but est que le parc des sports soit un lieu où il fait bon vivre, pas seulement pour les sportifs mais pour tous ceux qui souhaitent passer un bon moment c'est pour cela qu'une brasserie sera implantée.



La municipalité rappelle que les travaux nautiques ont commencés en août, la durée des travaux est de 11 mois soit une livraison prévue fin juin 2023. Pour rappel, la ville de Lagny-sur-Marne a été retenue base arrière pour les Jeux Olympiques 2024 pour l'aviron. La ville bénéficie de plus de 50% de subventions pour ce projet. La réhabilitation du club d'aviron comprend donc la réhabilitation et extension des hangars à bateaux (600m²), la construction de vestiaires hommes et femmes (75m² chacun) la construction d'une salle de sport de 93m², la construction d'une salle d'Aviron indoor de 92m², la réhabilitation et agrandissement du salon d'honneur (90m²), l'intégration d'une restauration terrasse 180m² de type snacking au sein du complexe.



Point sur les travaux Vacheresse :

Le 12 septembre dernier, les travaux ont débuté. La première phase est l'adduction d'eau, toutes les canalisations d'eau potable ont été refaites. La reprise des travaux se fera fin janvier afin de requalifier la rue sur l'aspect visuel : ilots de fraîcheurs (amener des espaces, planter des arbres pour apporter de la fraîcheur), réflexion des trottoirs et des voies de circulation. Fin des travaux prévue en juin 2023 afin de laisser la place aux commerces de développer leur activité paisiblement.

La deuxième phase des travaux concernera la place du marché au blé. Dans le même état d'esprit, des ilots de fraîcheur seront créés et des arbres seront plantés. Afin d'amener une vision de déplacement doux, l'idée est de retravailler la place et de créer un endroit agréable en profitant de la fraîcheur et du verdissement de la place.

Sobriété énergétique :

Les candélabres en LED vont baisser à 20% de luminosité. L'éclairage public sera éteint de 00h à 05h du matin sur l'ensemble de la ville et 1 candélabre sur 2 sera allumé dans l'hypercentre. Cela ne concernera pas simplement l'éclairage public mais aussi les panneaux publicitaires. Cela sera surprenant au début mais au final tout le monde y gagnera. Cela aura un bienfait pour la nature et sera économique. Certains cheminements pour se rendre de la gare au centre-ville auront un candélabre sur deux d'allumé. Concernant Noël, il n'y aura pas d'illuminations en dehors du cheminement de la parade de Noël. Cependant, malgré les économies, nous voulons garder l'esprit de Noël à Lagny c'est pourquoi dans le reste de la ville, des décorations seront installées mais pas lumineuses.

Une présentation des animations de la ville à venir est faite par Madame MOKEDDEM.

Rappel sur l'application de la ville :

Fil d'actualité, agenda des événements, numéros utiles, liste et contacts des associations, l'application vous permet de retrouver en quelques clics les informations principales de la ville. Les familles connectées pourront aussi accéder facilement au portail famille et aux menus des cantines. Grâce à cette application, il est possible de signaler, en direct, un problème sur la commune avec envoi de photos le cas échéant. Cela permet aux agents de la ville une plus grande réactivité. De plus, une nouvelle icône « citoyens vigilants » vient s'ajouter. Vous pouvez ainsi déclarer dans cette rubrique maltraitance ou violence, stationnements abusifs, objets perdus, comportements inhabituels ou demander à la police municipale d'effectuer des rondes en votre absence grâce à l'opération tranquillité vacances. Enfin, sachez que votre anonymat est préservé en déclarant dans cette rubrique. Pour rappel, toute dénonciation calomnieuse fera l'objet de poursuites. Enfin, en cas d'urgence, il ne faut pas hésiter à composer le 17.

Questions diverses :

Une dame dit qu'au niveau du chemin de gouvernes, il y a une chambre de raccordement. Tout le monde s'y raccorde, est-ce légal ?

Une dame répond que c'est un boîtier PMZ. Il n'y a que les techniciens qui peuvent brancher ou non les câbles. La municipalité se renseigne sur le sujet.

Un monsieur dit que certaines mairies s'approprient les clefs de ces armoires ce qui exclue 80% des problèmes. Pourquoi Lagny ne le fait pas ? La municipalité se renseigne sur le sujet.

Une dame demande quels aménagements peuvent-être faits dans la rue du Professeur Christian Cabrol ? (Aucune visibilité). Est-il possible d'y mettre un miroir ?

Monsieur ZOUAOUI répond qu'il n'y est pas favorable sauf cas précis. En effet, quand il pleut ou qu'il y a du brouillard, le miroir n'est plus fonctionnel. La municipalité s'engage à trouver une solution.

Un monsieur demande si les câbles installés Boulevard Charpentier servent à mesurer la vitesse des véhicules ? La municipalité répond que ces câbles servent à compter les véhicules passant dans la rue.

Une dame évoque l'oubli systématique des HLM. Le parking Avenue de la Victoire est occupé par des jeunes qui causent beaucoup de nuisances. La police municipale peut-elle passer ?

Monsieur COURTOIS répond que la police municipale a récolté 250g de cannabis en un mois dans ce secteur et qu'encore le week-end dernier, des interpellations ont été faites.

Un monsieur demande une fois l'interpellation effectuée, quelle est la suite donnée ? Monsieur COURTOIS répond que c'est le Procureur de la République qui décide des suites données (amende, sursis...).

Une dame demande s'il est possible de mettre des caméras sur ce secteur ? Monsieur COURTOIS répond que cela sera la solution mais que tout ce secteur est sur le domaine de 3 Moulins Habitat. Les caméras plus le passage répété de la police et la répression devraient les faire partir.

Une dame dit être handicapée et ne pas pouvoir stationner en centre ville les jours de marché. Une place est prise par un marchand, pourquoi ? Monsieur ZOUAOUI répond qu'une seule place était fonctionnelle place de l'Hôtel de ville et qu'une deuxième place a été ajoutée. Une place n'a pas été supprimée car quand le marché n'est pas là, 2 places sont fonctionnelles.

Une dame alerte la municipalité sur l'Avenue Suzanne. Il est interdit de stationner devant le parking mais un camion le fait tous les jours. Monsieur COURTOIS répond que la police municipale va être vigilante. Les consignes seront données afin que les patrouilles y fassent attention.

Une dame évoque les sorties de l'école Jean Macé. L'année dernière une personne faisait traverser les enfants. Les voitures se garent n'importe comment. Est-ce que la municipalité pourrait proposer une solution pour palier à ce problème ? La municipalité répond que nous sommes à la recherche de 3 personnes afin d'effectuer la traversée des enfants. La police municipale reste vigilante.

Monsieur GAUDEFROY explique que chaque école dispose de parents élus. Les enseignants peuvent effectuer un courrier et être poussés par la municipalité. Monsieur ZOUAOUI propose de soumettre cela au CCE car lors d'un conseil, les enfants ont réalisés un macaron de leurs mains. Pour rappel, le CCE a aussi émis l'idée de mettre en place des passages piétons de deux couleurs différentes. Un

essai sera effectué sur l'école Leclerc. La double couleur montrera aux automobilistes que des enfants traversent sur ce passage piéton.

Une dame explique que la ville de Thorigny a mis en place le « pédibus ». Le pédibus est un groupe d'écoliers conduit à pieds par des adultes (parents bénévoles ou animateurs des écoles) qui suit un itinéraire pour accompagner les enfants en toute sécurité et à l'heure à l'école. Comme les bus, les enfants rejoignent des points d'arrêts déterminés au plus près de leur domicile. La municipalité se renseigne sur la faisabilité de ce projet.

M. ZOUAOUI et M. WACHOWIAK remercient les conseillers de quartiers de leur présence et leur implication. Ils remercient également la présence des services de la Mairie et invitent tous les participants à continuer la discussion autour d'un pot.